Image not found or type unknown

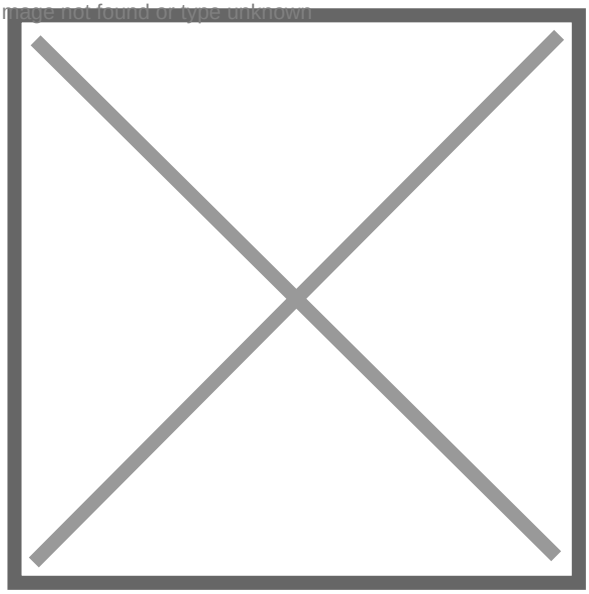

Mutation de la gardr d'enfant

Par **justice777**, le **20/06/2009** à **15:26**

Bonjour, j'ai divorcé en 2007 par cosentement mutuel auprès du tribunal de Grande Instance d'Evry d'ou la garde de mon fils agé de 8 ans est revenue à la mère. Etat donné que la maman est tojours soufrante et hospitalisée à plusieurs reprises mon fils ne trouve plus son équilibre familiale et pshychique, sachant qu'il s'entend plus avec ses deux demi-fréres jumaux. Vu cette
situation mon fils m'a avoué qu'il désire plus vivre avec sa maman et préfére vivre avec moi . Mon ex-femme est artante pour cette décision car elle s'est aperçue qu'elle peut plus orter le fardeau de 3 enfants à cause de la dépression nerveuse dont elle souffre.
Alors, je voudrais bien savoir quelles démarches faut il suivre auprès du Tribunal compétente pour avoir la garde de mon fils.
Merci d'avance pour votre aide.

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **17:49**

Bonjour,

Il vous suffit de saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la maman.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés